

L'INFO BOURG



Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

MARS 2011

En encart

La Main Rouge

Journal de la Coalition
opposée à la tarification
et à la privatisation
des services publics



Le FRAPRU se mobilise

« Un budget sur cinq ans, 50 000 c'est urgent! »



Près d'un millier de locataires ont pris d'assaut les rues de Québec le 19 février dernier. Photo : Étienne Grandmont



Lors du passage de la Caravane du FRAPRU à Québec, des rues ont été rebaptisées. Photo : Étienne Grandmont

Par Nicolas Lefebvre Legault

Près de 1 000 locataires ont défilé à Québec le 19 février dernier, à l'occasion de la manifestation de clôture de la Caravane du FRAPRU « en route pour le logement social ». Le mouvement pour le droit au logement veut un budget sur cinq ans pour construire 50 000 nouveaux logements sociaux dans la province. La mobilisation se poursuit le 12 mars prochain, à Montréal, avec les autres mouvements sociaux.

Prendre la route pour le logement social

Jeudi le 17 février, une dizaine de locataires de Québec est allée rejoindre le FRAPRU à La Tuque pour transformer symboliquement le bureau de comté de la ministre de la solidarité sociale en coopérative d'habitation. Ils et elles se joignaient ainsi à la Caravane du FRAPRU, qui sillonnait déjà le Québec depuis le 14 février. Sur la route, les militants et militantes du regroupement national ont « exproprié » des terrains, « acquis » des immeubles à vendre en posant des panneaux, squatté un éléphant blanc (l'îlot Voyageur, à Montréal), organisé marches et actions (parfois deux par jour !), et ce, aux quatre coins de la province. Le soir venu, les locataires et leurs alliés locaux se sont instruits sur les squats, sur l'histoire des conditions du logement populaire et sur les orientations budgétaires du gouvernement. Ils ont mangé, fraternisé et dansé. À Québec, le 18 février, on a rebaptisé le boulevard Charest le « boulevard des 50 000 » et la rue de la Couronne, la « rue de la Crise du logement », on a parlé d'écoquartier en soirée et on a dansé jusqu'aux petites heures. Le lendemain, nous étions 1 000 à arpenter la Grande Allée. C'était ça, la Caravane !

L'idée de cette campagne pré-budgétaire originale est née l'été dernier durant les réflexions précédant le congrès du FRAPRU. Dans toutes les régions, on fait le même constat : avec une crise du logement qui se banalise et devant un gouvernement qui ne parle que de couper et de nous serrer la ceinture, on ne peut pas se permettre de s'en remettre aux traditions. Il est passé le temps des campagnes de lettres d'appui, des demandes de résolution au conseil de ville, des actions molles et des manifestations sans lendemain. L'heure est aux occupations et aux campagnes d'envergure pour marquer l'opinion publique. Et c'est comme ça que le 9 décembre 2010, Laurent Lessard, le ministre responsable de l'habitation (qui ignorait le FRAPRU depuis des mois), s'est retrouvé avec des locataires occupant ses bureaux dans trois villes différentes. Quelques jours plus tard, le FRAPRU obtenait une rencontre avec lui et une autre avec son collègue des finances le mois suivant.

Pour sortir de la crise du logement

Il y a 261 000 ménages qui ont un « besoin impérieux de logement » dans la belle province. Ce n'est pas le FRAPRU qui le dit, ce sont les chiffres du gouvernement fédéral. Les loyers sont rares et coûtent de plus en plus cher. À Québec, le deuxième centre urbain au Canada où il y a le moins de logements disponibles (le premier étant Victoria, sur la côte ouest), il manque 2 600 logements pour revenir à un marché équilibré. Nous sommes chanceux et chanceuses dans la vieille capitale, l'administration Labeaume a un préjugé favorable pour

le logement social. Le maire a réussi à obtenir pour Québec plus d'unités de logement social que toutes les administrations précédentes. Il n'empêche que même avec 500 logements par année, il faudra encore cinq longues années avant de sortir de la pénurie de logement ! Il faut accélérer le pas et pour ce faire, le gouvernement provincial doit financer la construction d'un plus grand nombre de logements.

En prenant la route pour le logement social, le FRAPRU revendique deux choses très importantes. La première a trait à l'obtention d'un budget récurrent sur cinq ans. Le Parti libéral l'avait promis lors de la dernière campagne électorale et l'a fait tout au long de son premier mandat. Sans budget récurrent, il est difficile de planifier le développement. Cela crée une compétition malsaine entre les promoteurs qui courent contre la montre pour obtenir les précieuses unités. Et c'est épuisant pour les groupes du FRAPRU de devoir reprendre le bâton de pèlerin à tous les hivers pour obtenir la reconduction du programme de développement de logement social dans le budget. L'autre grande revendication est l'augmentation du nombre de logements. Depuis quelques années, on ne finance que 3 000 nouvelles unités par année dans la province. C'est un début, mais c'est nettement insuffisant puisque ça ne permet pas de garder la tête hors de l'eau. Si le gouvernement veut obtenir des résultats et espérer un jour sortir le Québec d'une décennie de crise du logement, il faudra faire beaucoup plus. Il devra créer au moins 50 000 logements... pour commencer.

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 7 000 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré, Simon Grégoire et Yvon Boisclair.

Veillez noter que notre politique d'information est sur le site Web du Compop : www.compop.net/polinfo.

Correction : Catherine Duchesneau
Infographie : Vania Wright-Larin
Publicité : Nicolas Lefebvre Legault (418-522-0454).

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Télec. : 418-522-0959
Site Web: www.compop.net
Courriel : compop@qc.aira.com

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Votre tabagie de quartier... depuis 1923!

620 rue Saint-Jean
Tél.: 418-522-5923

Titres de transport - café
revues du monde - bières



Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

505 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca



LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Nouveau règlement à la Ville de Québec

Dix ans avant de pouvoir transformer des logements en condos

(NLL) En décembre dernier, *L'Infobourg* faisait état des difficultés rencontrées par les locataires du Vieux-Québec, notamment quant au phénomène de conversion de logements locatifs en condos. À notre agréable surprise, la Ville de Québec annonçait quelques jours plus tard l'adoption d'un nouveau règlement exigeant des promoteurs qu'un immeuble soit inoccupé depuis plus de dix ans avant de pouvoir en convertir les logements en condos. Voilà une bonne nouvelle !

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) s'est également réjoui de l'adoption du règlement

par le conseil de la Ville de Québec. Le FRAPRU, à l'instar du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste qui demande depuis plusieurs années une meilleure protection du parc de logements locatifs, croit que dans le contexte de pénurie persistante de logements, il faut à tout le moins éviter de perdre ceux qui sont déjà construits. Selon les statistiques de la Régie du logement, 343 logements ont fait l'objet d'une demande de conversion à son bureau de Québec au cours des trois dernières années.

Comme pour tout, il faudra rester à l'affût, question d'éviter que certains promoteurs véreux ne contournent le règlement.

Conversion en condos

Des promoteurs profitent d'un vide juridique

(NLL) Selon une compilation effectuée par le Bureau d'animation information logement (BAIL), 46 immeubles, dont 28 encore occupés par des locataires, auraient été convertis en condos à Québec entre le 1er avril et le 9 septembre 2010, période durant laquelle il n'y avait pas de moratoire sur la conversion.

Selon Jonathan Carmichael, du BAIL, « ça semble énorme ». En effet, le rythme des conversions entre 1995 et 2005 était beaucoup plus lent. « À titre d'exemple, pour le bureau de Québec de la Régie du logement (ce qui inclut également les villes environnantes comme Lévis), en 2005 il y a eu dix immeubles convertis, huit en 2004, trois en 2003, quinze en 2002, dix en 2001, trois en 2000...

C'est ce qui me fait dire que 48 semble vraiment beaucoup, et encore, ce n'est que pour la Ville de Québec. Les causes ayant été traitées au bureau de Québec sont encore plus nombreuses. »

Au total, on parle de 166 logements convertis en condos. M. Carmichael en a recensé deux dans Saint-Jean-Baptiste, dix dans Montcalm et cinq dans le Vieux-Québec. Curieusement, ce serait le quartier Saint-Sauveur qui serait le plus touché (41 logements). Selon d'autres groupes consultés, certains locataires sont encore en attente de jugement; il est possible que le nombre réel de conversions soit encore plus important. On peut donc dire que certains s'en sont donnés à cœur joie dans l'intervalle entre deux règlements.

Histoire de l'Épicerie européenne

Par Yvon Boisclair

L'Épicerie européenne a vu le jour en 1959, mais elle n'occupe son local actuel que depuis 1979.

Le fondateur de l'Épicerie européenne, M. Emilio Colarusso, est né au sud de Naples. En 1951, il arrive au Québec, à Montréal. C'est à cette époque qu'il rencontre celle qui deviendra son épouse, elle-même d'origine italienne. De 1951 à 1959, il vit de 56 métiers. En 1959, M. Colarusso emprunte et ouvre un magasin d'épicerie importée dans le local où est présentement le magasin de futons.

A cette époque, en haute-ville, il n'y avait que le Bardoux du Vieux-Québec comme épicerie d'importations. Ce fut un départ difficile. Par exemple, M. Colarusso raconte que le café était un produit particulier à cette époque au Québec ; nous ne connaissions que le café instantané ou au percolateur. L'espresso était connu à Montréal, mais pas ou très peu à Québec. Un jour, une femme lui acheta une cafetière espresso. M. Colarusso lui

demanda si elle voulait faire moudre son café. Elle dit non. Le lendemain, elle revint en disant que la cafetière ne fonctionnait pas. M. Colarusso se rendit compte qu'elle n'avait pas moulu son café. La jeune fille venait de la Gaspésie où, à cette époque, les cafetières espresso étaient aussi nombreuses que les palmiers au pôle nord.

En 1979, le commerce déménagea dans son local actuel. Il prenait ainsi le relais du magasin Papillon qui vendait des vêtements pour hommes.

M. Colarusso eut trois garçons et une fille. Son fils Gianni est à temps complet à l'épicerie depuis 16 ans. Ce commerce étant fermé le dimanche, la famille peut ainsi se reposer. Après 52 ans de fonctionnement, l'Épicerie européenne de notre quartier continue sur sa lancée, bien ancrée dans sa tradition d'épicerie d'importations de qualité.

La conférence Sainte-Geneviève de la paroisse Saint-Jean-Baptiste

Par Yvon Boisclair

Sainte-Geneviève : tel est le nom de la conférence de la Saint-Vincent-de-Paul de notre quartier. Deuxième plus ancienne après celle de Notre-Dame de Québec, elle fut fondée en 1848. À l'époque, elle était exclusivement masculine. Les femmes purent y adhérer en 1936, mais dans une section à part. Il faut attendre les années 1950 pour que la mixité s'y installe.

Aujourd'hui, cette institution est bien vivante. Elle reçoit le résultat d'une quête par mois provenant des paroissiens, d'une autre quête provenant des Sœurs de Saint-Vallier et des dons de particuliers. Les Caisses populaires font également leur part et Moisson Québec leur fournit la nourriture.

La paroisse Saint-Jean Baptiste est une paroisse « fusionnée ». Outre Saint-Jean-Baptiste, elle englobe aussi deux anciennes paroisses aujourd'hui disparues, soient Notre-Dame du Chemin et Saint-Martyrs-Canadiens. Mais – surprise ! –, sur le territoire

de ces anciennes paroisses, les anciennes conférences ont continué à vivre. Donc, il y a trois conférences de Saint-Vincent-de-Paul sur l'actuel territoire de la paroisse Saint-Jean Baptiste. Cependant, c'est la conférence Sainte-Geneviève qui gère l'argent. Elle offre dans le sous-sol de l'église un comptoir alimentaire (le mercredi matin) et elle organise une cuisine collective une fois par semaine (les gens repartent avec un repas). Elle prépare également des paniers de Noël et s'occupe d'un camp de vacances.

Les conférences de Notre-Dame du Chemin et de Saint-Martyrs-Canadiens sont plus riches que la nôtre, mais comme l'a dit un membre de la conférence de Saint-Martyrs-Canadiens : « La pauvreté n'a pas de clocher ».

On peut rejoindre la conférence Sainte-Geneviève sur son répondeur, actif 24 heures par jour, 7 jours par semaine, au 418-529-6186.

Des nouvelles du projet Rue Sainte-Claire partagée

Par Mathieu Houle-Courcelles

La seconde consultation publique sur le projet Rue Sainte-Claire partagée a eu lieu le 14 décembre dernier, comme prévu. Une trentaine de personnes se sont déplacées. Le projet soumis à la consultation est dans la lignée de ce qui avait été présenté le printemps dernier, mais l'équipe de la Ville l'a peaufiné en amenant des éléments de réponse aux commentaires et recommandations du conseil de quartier. La nouvelle mouture du projet n'a eu que des commentaires positifs et constructifs. Les travaux débuteront au printemps 2011 dans la portion Richelieu-Saint-Jean et se poursuivront l'année suivante pour le bas de la rue.

Quelques points en suspens...

Le type de revêtement au sol

La Ville propose un mélange entre asphalte et pavé (du même type que celui qui se trouve dans le bas de la rue, placé au centre de la chaussée et traçant un sentier sur la rue). L'avis émis par le conseil de quartier privilégie deux types de pavés, en autant qu'ils soient bien adhérent. Selon Jean Jobin, de la Ville, il n'y aurait pas de différence dans le prix entre le pavé et l'asphalte.

L'éclairage de rue

La Ville revient avec ses lampadaires en forme de soucoupe volante à sept mètres du sol. Son seul argument: « c'est efficace

et bon marché ». Le conseil de quartier recommandait plutôt un éclairage bas, des lampadaires parallèles à la rue (au lieu d'être perpendiculaires), qui répondent aux besoins des piétons plutôt qu'à ceux des automobilistes, ce qui a été refusé par soucis « d'harmonisation ». Le conseil de quartier et le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste ne comptent pas en rester là et entendent poursuivre les démarches pour convaincre la Ville de changer d'idée.

La signalisation

La Ville n'a pas encore déterminé de signalisation « type », ni de lieu pour installer cette signalisation. Elle s'inspire toutefois de la signalisation en vigueur en Europe. Le conseil de quartier recommande d'abaisser la limite de vitesse à moins de 30 km/h, de rendre très visible la signalisation, y compris aux abords de la rue Sainte-Claire (sur les rues transversales) pour que le message « passe ».

Cabane à sucre

Afin de souligner la progression du dossier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a décidé de poursuivre la tradition d'organiser une cabane à sucre sur la rue Sainte-Claire au printemps. La 6e édition de cette activité aura lieu le dimanche 20 mars. Une invitation comprenant tous les détails sera distribuée de porte-à-porte en temps et lieu. **Surveillez votre boîte aux lettres !**



Photo : Étienne Grandmont

Problème de déneigement

(NLL) Tout le monde a pu le constater, la qualité du déneigement et du déglacage dans le quartier s'est dégradée et ce, même si nous avons un hiver plutôt clément. Que faire ? Se plaindre ! C'est en tout cas le conseil que nous donne Chantal Gilbert, conseillère municipale du district des Faubourgs. Si personne ne se plaint à la Ville, l'administration ne peut pas savoir qu'il y a un problème. Si vous constatez un problème de déneigement sur votre rue, la meilleure chose à faire est d'appeler sans délai au bureau d'arrondissement (418-641-6001) pour vous en plaindre formellement. Quelqu'un prendra en note votre plainte et elle sera compilée avec les autres, ce qui permettra à la machine de se mettre en branle pour régler le problème. Ensuite, si vous n'êtes toujours pas satisfait du service, vous pouvez passer à l'étape suivante : vous plaindre directement à la conseillère du district, voire à l'ombudsman de la Ville.



Voilà ce que ça donne quand les rues sont mal déglacées...
Photo : Nicolas Lefebvre Legault

Deux nouveaux panneaux sur la rue d'Aiguillon

Par Mathieu Houle-Courcelles

Le Comité populaire est revenu à la charge dans le dossier de la circulation de transit sur la rue d'Aiguillon lors des deux dernières rencontres du conseil de quartier, tenues le 19 janvier et le 16 février. Trois demandes des citoyens et des citoyennes ont finalement été entendues. Lors de la rencontre du 16 février, la conseillère municipale a répondu à ces demandes en annonçant l'installation de deux nouveaux panneaux sur la rue d'ici la fin du mois de février, l'un pour avertir les automobilistes qu'ils entrent dans un quartier résidentiel, l'autre pour les aviser de l'approche de la zone scolaire. Du même souffle, elle a également appris au comité que le camionnage de transit était interdit « depuis longtemps » sur d'Aiguillon, bien qu'aucun panneau n'ait été posé pour afficher cette réglementation.

Ces quelques gains ne doivent pas nous faire oublier l'essentiel, soit le refus de l'administration municipale de trouver des solutions au problème du transit automobile. Au cours des derniers mois, le Comité populaire a tenté, en vain, d'obtenir l'interdiction du virage à droite sur la rue d'Aiguillon à partir de l'avenue Honoré-Mercier aux heures de pointe. On nous a clairement expliqué que la rue d'Aiguillon allait rester une voie de transit utilisée chaque jour par des milliers de véhicules en tout genre. Les résidents et résidentes qui ne sont pas contents n'ont qu'à aller vivre ailleurs !

Selon le Comité populaire, la solution au problème du transit automobile dans le quartier réside désormais dans la diminution globale de la présence de la voiture au centre-ville. Tôt ou tard, d'autres rues connaîtront le même sort que d'Aiguillon si l'on ne s'attaque pas à l'emprise de l'automobile. Cela passe, notamment, par l'amélioration de l'offre de transport en commun, la restriction du stationnement sur la rue pour les non-résidents et l'ajout de parcours piétonniers et de pistes cyclables. Afin de discuter collectivement de ces enjeux, le Comité populaire organisera au mois de mai un forum public auquel la population du quartier sera invitée. Un dossier à suivre!

Le Centre des congrès veut s'agrandir dans Place Québec

(NLL) On apprenait dans *Le Soleil* du 18 février que le Centre des congrès veut acheter une partie de Place Québec, soit la galerie marchande et la halte bouffe, pour s'agrandir. L'entente conclue entre le Centre et le Fonds de solidarité de la FTQ doit être entérinée par le Conseil du trésor. Ce serait la Société Immobilière du Québec qui réaliserait les travaux, estimés au coût de 20 à 25M \$. Selon le quotidien, le Fonds de solidarité de la FTQ souhaite toujours ériger une tour de 15 étages de condos au dessus de Place Québec. On ne sait trop si l'agrandissement du Centre des congrès dans Place Québec dispose du plan d'expansion dans les stationnements situés derrière l'édifice de la haute-ville (l'hôtel Delta).



Est-ce qu'on aura un autre chantier majeur au centre-ville ?
Photo VWL

Le FRAPRU frappe encore !

« Dix ans de hausses des loyers, ça suffit », affirme le FRAPRU

« Les loyers ont déjà trop augmenté à la faveur de la pénurie de logements locatifs des dix dernières années. Il faut contester les hausses ! ». C'est en ces termes que le coordonnateur du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), François Saillant, incite les locataires à refuser toute nouvelle augmentation de loyer qui leur paraîtrait exagérée, en fonction des indices communiqués par la Régie du logement.

En s'appuyant sur des données publiées en décembre 2010 par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le FRAPRU précise que le coût moyen des logements de deux chambres à coucher a augmenté de 34 % à Québec depuis 2000.

À titre de comparaison, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté de 27 % durant la même période. Quant aux prestations de base à l'aide sociale, elles n'ont augmenté que de 18 %, ce qui est inférieur à l'évolution de l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Selon le FRAPRU, une telle augmentation du coût du logement a aggravé les problèmes d'incapacité de payer vécus par une partie significative des locataires. Ainsi, en l'espace de dix ans, le nombre de causes introduites ou relancées à la Régie du logement pour non-paiement de loyer est passé de 39 942 à 46 315, ce qui représente une augmentation de

16 %. Le danger d'éviction des locataires a crû d'autant, avec tous les drames personnels qui y sont liés.

Augmentation de loyer ? Vous avez le droit de dire non !

Si vous recevez un avis d'augmentation de loyer, vous avez le droit de refuser la hausse si elle est exagérée. Assurez-vous d'abord que cet avis vous est envoyé dans les délais légaux. Si vous avez un bail de douze mois ou plus, l'avis du propriétaire doit être envoyé de 3 à 6 mois avant la fin du bail. Dans le cas d'un bail se terminant le 30 juin, l'avis doit vous parvenir avant le 31 mars.

Vous avez un mois après réception d'un avis d'augmentation de loyer pour accepter ou contester par écrit auprès du propriétaire. Nous vous conseillons fortement de l'envoyer par courrier recommandé. Attention ! Si vous n'y donnez pas suite, il est présumé que vous acceptez la hausse. Si vous refusez, le propriétaire a un mois après réception de votre refus d'augmentation pour faire fixer le loyer par la Régie du logement ou pour tenter de négocier avec vous.

Pour savoir si une hausse de loyer est abusive, on peut se fier aux indices de la Régie du logement :

Logements chauffés à l'électricité	Hausse de 0,6 %
Logements chauffés au gaz	Hausse de 0,6 %
Logements chauffés au mazout	Hausse de 2,7 %
Logements non chauffés	Hausse de 0,5 %



Manifestation du FRAPRU, le 19 février dernier à Québec.
Photo : Vania Wright-Larin

Cependant, il faut aussi tenir compte des réparations effectuées par le propriétaire, ainsi que de la hausse des taxes municipales et scolaires. Pour connaître les hausses de taxes, on peut se référer au site Web de la Ville de Québec (le chemin pour s'y rendre est : Accueil site > citoyens > taxes et évaluation > taxes > facture de taxes).

Ne signez rien sous pression ou sur un coup de tête. Avant de prendre une décision, informez-vous.

Le FRAPRU vous recommande fortement de consulter le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste pour connaître vos droits et les procédures à suivre, ainsi que pour obtenir de l'aide pour le calcul de votre hausse de loyer. On peut rejoindre le Comité populaire au 418-522-0454.

Il est possible de télécharger un avis de réponse type et un formulaire de calcul sur le site Web de la Régie.

Conseils antivols du Muséovélo

Par Pierre Bernier alias Piero Velo (museovelo@lycos.com)

Bientôt, ce sera le retour de votre moyen préféré de transport : le vélo, engin écologique par excellence qui ne brûle que des calories organiques tout en vous tenant en forme. Malheureusement, le vol de vélos revient aussi chaque année.

Voici une liste de suggestions et de commentaires pour réduire les risques de disparition de votre fidèle destrier, car le vol d'un vélo n'est pas seulement la perte d'un bien matériel, mais bien une atteinte à votre « vélonomie », cette autonomie sans auto qui vous permet des déplacements en toute liberté et à toute heure.

Que faire avant la saison ?

- Repérer la facture de l'achat ou faire faire une évaluation écrite de votre vélo (plus facile à réaliser avant le vol !);
- Prendre en note le numéro de série, situé au bas de la boîte du jeu de pédalier;
- Avertir vos assurances si vous possédez un vélo de plus de 1000\$ (ou plusieurs vélos, dans le cas des familles);
- Prendre une photographie (c'est tellement facile de nos jours !);
- Prévoir un budget de 40 \$ et plus pour l'achat d'un bon cadenas (votre « vélonomie » vaut encore plus que cela mensuellement !).

Que faire en saison ?

- Ne pas laisser le vélo coucher dehors (la nuit, les voleurs trimbalent la machinerie nécessaire pour violer tous les antivols);
- Le plus souvent possible, ranger le vélo à l'intérieur, le protégeant ainsi autant des voleurs que des intempéries (essayez aussi de convaincre votre employeur de réserver un local pour les vélos !);
- Verrouiller le vélo dans un endroit achalandé (la protection citoyenne existe quelques fois !);
- Prendre le temps de verrouiller le vélo, même pour une commission de quelques secondes (il existe un cadenas « fer à cheval » qui s'installe sur la roue arrière en permanence);
- Varier les habitudes d'endroit de verrouillage (il est trop facile pour les voleurs de connaître l'endroit et le moment opportun pour le larcin);
- Prendre soin de laisser la serrure du cadenas vers le bas; cela évite l'intrusion d'eau ou d'acide. La huiler mensuellement augmente aussi son efficacité et sa fiabilité ;
- Enlever tous les accessoires mobiles (compteur, bidon, sacoche, tige de selle et selle, si elle se fixe à l'aide d'une déclenche rapide);
- S'assurer que les roues soient aussi verrouillées, si elles sont à

déclenche rapide (il existe des freins « V-brake » incorporés d'un système de verrouillage);

- Vérifier que l'emplacement choisi ne gêne pas une porte, une sortie d'urgence ou n'obstrue pas la circulation piétonnière sur le trottoir (espace suffisant pour qu'une chaise roulante puisse passer). Éviter les garde-fous des rampes d'accès pour fauteuil roulant. Idéalement, disposer le vélo aux endroits appropriés, tel qu'indiqué;

- Rapporter tout vol de vélo, peu importe sa valeur monétaire. Cela contribue aux statistiques de la police (l'an dernier, les statistiques disaient que le vol de vélo était en régression);

- En tout temps, éviter d'acheter un vélo à bon marché, sachant bien et voyant bien qu'il vaut plus (le problème ne vient pas seulement de celui qui commet le vol, mais aussi de celui qui le finance);

Que faire après la saison ?

- Nettoyer et faire l'entretien annuel du vélo, puis l'entreposer dans un endroit sécuritaire (ainsi, les réglages ne se désajusteront pas et il sera déjà prêt pour la prochaine saison).



Vélos Roy.

MAINTENANT OUVERT !

vente • réparation • location
vélos • pièces • accessoires
neuf & usagé

Tél. : 418.524.0004

www.velosroyo.com

463, rue Saint-Jean, Québec G1R 1P3

